



## La principauté de Liège

*Charles le Téméraire, présenté par saint Georges, patron de la Bourgogne, offre un reliquaire contenant un doigt de saint Lambert. Réalisée entre 1466 et 1471, cette œuvre est de Gérard Loyet. Elle est conservée à Liège, au trésor de la cathédrale St-Paul.*

© C.R.C.H. Louvain.

## Het Prinsbisdom Luik

77

*Karel de Stoute, voorgesteld door de heilige Joris, patroonheilige van Bourgondië, offert een reliekhouders met een vinger van Sint Lambertus. Tussen 1466 en 1471 werd dit werk gemaakt door Gérard Loyet. Het wordt te Luik bewaard in de schat van de Sint-Pauluskathedraal.*

© C.R.C.H. Louvain.

La principauté de Liège vers 1300

Het Prinsbisdom Luik rond 1300



Cette illustration vous est offerte par les firmes dont les produits portent le timbre

**Artis-Historia.**

Reproduction et vente interdites.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Rue Général Gratry, 19  
1040 Bruxelles

offset lichtert

Deze illustratie wordt u aangeboden door de firma's wier produkten het **Artis-Historia** zegel dragen.

Nadruk en verkoop verboden.

S.V. **Artis-Historia**, S.C.  
Generaal Gratrystraat, 19  
1040 Brussel



## La principauté de Liège

77



**Le reliquaire de Charles le Téméraire** est l'un des plus précieux et des plus prestigieux d'Occident. Il est conservé à la cathédrale St-Paul de Liège.

Cette œuvre (haut.: 23 cm; long.: 32 cm; larg.: 17,5 cm), réalisée par Gérard Loyet de Dijon, se présente sous l'aspect de deux figurines d'or, rehaussées d'émaux.

L'arrogante devise du duc, « je l'ay empri(ns) » (entrepris), s'inscrit sur le socle de vermeil.

Commandé en 1466, le reliquaire a été remis en 1471 à la cathédrale St-Lambert de Liège. Il s'agirait d'une offrande expiatoire après le sac de la ville par les Bourguignons (1468).

### Une principauté dans l'Empire

Avant de se muer en cité marchande, Liège, « paradis des prêtres », avait été durant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles l'un des centres intellectuels les plus ardents de l'Occident. Son rayonnement fut tel que la ville s'identifiera comme « l'Athènes du Nord ».

La Cité donne le ton aux autres « bonnes villes » d'une principauté qui, liée à l'Empire, s'affranchit progressivement des nombreuses contraintes extérieures, tout en se donnant, dès le 14<sup>e</sup> siècle, une constitution répondant aux structures de sa société.

D'abord cité épiscopale puis résidence princière, Liège sera érigée en principauté dès la deuxième moitié du 10<sup>e</sup> siècle. Attaché à l'Empire par des liens de plus en plus ténus, le pays réussit à se débarrasser progressivement de nombreuses contraintes extérieures tant pontificales que françaises. Par ailleurs, après deux siècles de luttes sociales, pendant lesquels se forge le sentiment national, les Liégeois parviennent, dès le 14<sup>e</sup> siècle, à se donner une Constitution répondant aux structures sociales de la principauté. Suit alors un « siècle de malheur » durant lequel les Liégeois sont aux prises avec les Bourguignons... Mettant le pays à feu et à sang, les ducs de Bourgogne s'efforcent d'éliminer l'édifice social que des générations de Liégeois ont mis quatre siècles à construire.

Muée en ville marchande après avoir été durant les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> siècles l'un des plus brillants foyers intellectuels de l'Occident, Liège vivra sous l'autorité d'un prince qui, de plus en plus, prendra ses distances vis-à-vis du Saint Empire Romain Germanique dont il relève.

Ce pouvoir sera toutefois tempéré, car le puissant collège formé par le chapitre Saint-Lambert, composé des 60 chanoines de la cathédrale, parviendra non seulement à élire le

Prince-évêque mais encore à contrôler ses actes. Liège vivra dans une perpétuelle agitation car le chapitre s'appuiera, au gré des circonstances, sur les lignages ou sur le peuple. Regroupés sous les bannières des métiers, les Liégeois participeront de plus en plus à la vie publique de la Cité tandis que la principauté, axée **sur le fleuve (la Meuse), la houille et la métallurgie**, connaîtra un développement économique extraordinaire.

Tandis que la vie privée des Liégeois est protégée, — Pauvre homme en sa maison est roi —, les pouvoirs du Prince sont contrôlés en matière d'impôts et de service militaire. Il faut toutefois attendre les premières années du 14<sup>e</sup> siècle pour que soit consacrée l'égalité politique. Cette situation se concrétisera, pour l'ensemble de la principauté, par la « Paix de Fexhe » (1316) qui deviendra la base d'une constitution liégeoise qu'environneront les Français quatre siècles plus tard.

La neutralité liégeoise est proclamée en 1492. Tandis que le pays est démantelé et rendu perméable, les Liégeois s'efforcent de se faire restituer leurs libertés et franchises traditionnelles.

*P. Rocour*

## La principauté de Liège

77

### Le perron liégeois, symbole de liberté

Introduit très tôt dans l'iconographie liégeoise, le perron se présente comme un monument de pierre érigé dans la plupart des bonnes villes et localités de la principauté.

Cette colonne marquait, à l'origine, la juridiction temporelle du Prince-évêque de Liège. A l'idée de justice privée s'est substituée, par après, celle de justice publique et de pouvoir scabinal. Devenu symbole révolutionnaire sous l'opresseur bourguignon, le perron évoque actuellement l'attachement des Liégeois à la liberté.



Denier de Raoul de Zahringen (1167-1191).

Bruxelles, Cabinet des Médailles.



### A lire:

#### Liège et Bourgogne,

Catalogue de l'exposition tenue à Liège en octobre-novembre 1968.

### A visiter:

l'Institut archéologique liégeois, quai de Maestricht, à Liège.

Dans le courant du 15<sup>e</sup> siècle, la nation liégeoise, opprimée par les Bourguignons, s'est ralliée autour de l'image du perron pour exprimer sa volonté de vivre libre. Ce symbole se rapporte à un monument de pierre constitué d'une colonne supportant une espèce de sphère, sculptée parfois en forme de pomme de pin, que surmonte une croix.

La signification du perron est toutefois bien différente de celle que lui donne Charles le Téméraire quand il fait procéder, en 1467, à l'enlèvement du monument pour le dresser à Bruges. Il le couvre alors de cette inscription :

*Je fus Perron de Lige  
Du duc Charles conquis.  
Signe estoie que lige  
Fut Lige et le pays.  
Ne soit hons esbahy.  
Se suit chy pour mémoire.  
Le franc duq m'y a mis  
En signe de victoire.*

Lorsque se constitue la principauté, la juridiction de l'évêque se marque, dans le pays, par l'érection de pierres de justice. L'une d'elles, celle de Liège, symbolise la justice publique par rapport à la justice privée. Elle est de plus en plus associée à la vie de la Cité. Près d'elle se rassemblent les échevins. C'est là que l'on proclame les édits (les cris du perron).

Ce symbole apparaît déjà sur le denier de Raoul de Zahringen (1167-1191). De part et d'autre du monument, on peut lire : *pero(n) voc(or) (je m'appelle perron)*.

P. Rocour